



Après un échec professionnel, faut-il démissionner ?

mercredi 7 décembre 2016, par Burkinapmepmi.com

Ce matin, le grand boss a convoqué toutes les équipes dans la grande salle de réunion, réservée aux événements solennels. D'ailleurs son ton est grave. Après quelques phrases banales sur l'attachement qu'il porte à l'entreprise, il en vient au cœur du sujet. "Il est l'heure pour moi de tirer le bilan du dossier horizon 2017", assène-t-il.

Le projet de conquête du marché asiatique, qui devait faire remonter les ventes, est un échec. Cette stratégie s'est révélée coûteuse en investissement, et pendant que toute l'attention était portée sur ces nouveaux marchés, l'entreprise s'est fait devancer par la concurrence sur le marché français.

Les conséquences de ces mauvais choix, tout le monde les connaissait, il suffisait de lire le bilan de la société. Mais la phrase suivante laisse tout l'auditoire médusé. "Pour maintenir la cohésion des équipes, j'en tire les conséquences et je préfère ne pas poursuivre le projet", assène le boss. "J'assume toutes les responsabilités. Mon expérience au sein de cette entreprise s'arrête là", conclut-il.

Un discours qui semble inspiré des hommes politiques, lorsque ceux-ci annoncent leur retrait de la vie publique après un échec. Mais un dirigeant d'entreprise doit-il mener sa carrière comme un responsable politique ?

Un manager ne renonce pas

Pour Eric Albert, expert en management et dirigeant de l'Institut Français d'Action sur le Stress (Ifass), les deux n'ont rien à voir. "Si le choix du renoncement peut être valorisé en politique, dans une entreprise, c'est impossible. La posture de leadership dans une situation de crise ce n'est pas la chute, c'est la confrontation. Si l'acteur s'en va pour mettre fin à une crise, cela veut dire que la crise est due à lui. En terme de management, le renoncement est une question qui ne se pose pas."

Francais-express.com/